

AKTIOUN BAMBËSCH–Pâques 2023

03 au 07 avril 2023 - de 14h00 à 18h00

pour les enfants des cycles 1.2 - 4.2 habitant la Ville de Luxembourg



Conditions générales

JOUER, DÉVELOPPER SA CRÉATIVITÉ, PARTICIPER...

L'Aktioun Bambësch est une offre de la Ville de Luxembourg qui s'adresse aux enfants des cycles 1.2 - 4.2 habitant le territoire de la Ville. Les Foyers scolaires sont fermées l'après-midi pour les cycles 1.2-4.2 pendant cette période. Les activités proposées aux enfants pendant les après-midis de l'Aktioun Bambësch sont organisées d'après la pédagogie du jeu. Il s'agit d'éveiller et de soutenir la créativité des enfants, leur permettre d'élargir leurs connaissances et d'évoluer dans un groupe.

La participation aux activités est gratuite.

La plupart des activités de l'Aktioun Bambësch Pâques se déroulent dans des espaces clos mis à la disposition du CAPEL. Néanmoins, parfois une unité de jeu est dans la cours d'une école ou dans un parc. Nous vous demandons d'habiller vos enfants en fonction des conditions météorologiques (bonnet, veste et chaussures chaudes).

Les enfants emmèneront une collation pour la pause de l'après-midi ainsi que de l'eau.

Les vêtements des enfants et autres objets (tels que sacs à dos) doivent porter le nom et le prénom de l'enfant. Les „objets trouvés" sont gardés par le CAPEL pendant 2 à 3 mois après l'Aktioun Bambësch. En cas de non-retrait, les vêtements sont remis à une œuvre sociale.

Le CAPEL ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de déchirures.

ENCADREMENT

L'Aktioun Bambësch est organisée par le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL) de la Ville de Luxembourg. Pendant la durée des activités et le transport en bus, la responsabilité de la garde des enfants incombe au CAPEL.

L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs et animatrices qualifiés (âge minimum 18 ans), dont la majorité détient un brevet d'aide-animateur ou d'animateur, délivré par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces animateurs et animatrices sont formés, guidés et supervisés quotidiennement par le personnel pédagogique du CAPEL.

En cas d'accident, le CAPEL prendra toutes les mesures nécessaires et en informera les parents dès que possible.

ENCADREMENT SPÉCIFIQUE

Pour les enfants qui ont besoin d'un encadrement spécifique (diabète, allergies, handicap, troubles comportementaux...), nous vous prions de prendre contact avec le CAPEL (tél. 4796-2442) et de le mentionner explicitement sur les bulletins d'inscription et d'identification.

TRANSPORT

Lors de l'Aktioun Bambësch, des bus spéciaux de la Ville de Luxembourg amènent les enfants des différents quartiers aux lieux des activités. Le ramassage des enfants se fait aux arrêts de bus dotés d'un panneau « Aktioun Bambësch ».

Les parents ou tuteurs doivent amener les enfants à l'arrêt de bus ou directement sur place. Les horaires et arrêts de bus seront communiqués lors de la confirmation.

Les enfants qui fréquentent un foyer scolaire le matin et dont les parents souhaitent qu'ils participent l'après-midi à l'« Aktioun Bambësch », sont accompagnés par un éducateur à l'arrêt et sont sous sa responsabilité jusqu'au moment où les portes du bus se ferment. Les Foyers scolaires sont fermées l'après-midi pour les cycles 1.2-4.2 pendant cette période.

Au retour, la responsabilité de la garde de l'enfant incombe, dès la sortie du bus aux parents ou tuteurs, qui doivent être présents à l'arrêt suivant l'horaire indiqué pour reprendre les enfants âgés de moins de 8 ans.

Les enfants plus âgés peuvent rentrer seuls, si vous n'êtes pas d'accord, veuillez l'indiquer sur le coupon 2.

INSCRIPTION

Afin de nous mettre en mesure d'organiser les activités de loisirs dans de bonnes conditions et de disposer de suffisamment de places dans les autobus, vous devez remplir deux coupons différents:

- Le COUPON 1 sert à l'inscription de votre enfant à l'« Aktioun Bambësch ». Il est à renvoyer dûment rempli au CAPEL par courrier (4-12, rue de l'École, L-1454 Luxembourg), fax 42 25 90 ou email aktioun.bambesch@vdl.lu pour le 24 février 2023 au plus tard.
- Le COUPON 2 vous sera transmis lors de la confirmation et sert à l'identification de l'enfant lors de sa participation aux activités. Il est à remettre par l'enfant à l'animateur de référence le premier jour où l'enfant participe à l'« Aktioun Bambësch ». En échange, les enfants reçoivent un « passeport Aktioun Bambësch » qu'ils doivent présenter les jours suivants.

Nous vous prions de remplir les coupons d'identification en bonne et due forme et **de façon lisible** :

- soit en remplissant les formulaires sur ordinateur (capel.vdl.lu) ;
- soit en utilisant des majuscules en caractères d'imprimerie ;
- en indiquant un numéro de téléphone qui nous permet de vous joindre à tout moment ;
- le cas échéant, en indiquant le foyer scolaire dans lequel votre enfant est inscrit (pendant la durée de l'« Aktioun Bambësch ») ;
- en cochant sur le coupon 1 l'arrêt où votre enfant empruntera le bus spécial « Aktioun Bambësch ».

Il est impératif de signer à la main le coupon d'identification (coupon 2) de votre/vos enfant/s.

Les fiches d'inscription non complètes ou fautives ne seront pas prises en considération.

Les enfants sont libres de participer à l'Aktioun Bambësch les jours de leur choix. Ils ne doivent pas être présents le premier jour ni participer tous les jours à l'Aktioun Bambësch. Aucune déclaration d'absence n'est requise pour les jours où les enfants ne se présentent pas.

INFORMATIONS IMPORTANTES

En cas de maladie ou avec des symptômes COVID 19, l'enfant ne peut venir à l'Aktioun Bambësch.

En fonction des disponibilités des places les demandes d'inscription seront validées définitivement ou mises sur une liste d'attente.

Toute annulation de votre part devra être communiquée par email au CAPEL.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter via les coordonnées indiquées ci-dessous.

Tél.: secrétariat: 4796-2442 / 4796-2967

E-Mail: aktioun.bambesch@vdl.lu

Fax: 422590

DELAÏ D'INSCRIPTION: 24 février 2023



Service Foyers scolaires – CAPEL
4-12, rue de l'École, L-1454 Luxembourg
www.capel.vdl.lu

Inscription COUPON 1

Délai d'inscription: 24 février 2023

à envoyer directement au CAPEL, par voie postale, fax ou e-mail.
 4-12 rue de l'École, L-1454 Luxembourg; Fax: 422590; email: aktioun.bambesch@vdl.lu

Je soussigné(e) Nom: Prénom:

inscrits mon fils / ma fille Nom: Prénom:

à l'**Aktioun Bambesch Pâques 2023.**

Adresse: L- Luxembourg

Tél./GSM: Tél. bureau: E-mail:

Date de naissance de l'enfant:

<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 Nationalité*:

** données non obligatoire*

Elève du cycle

1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2
<small>2^e prés.</small>	<small>1^{re} prim.</small>	<small>2^e prim.</small>	<small>3^e prim.</small>	<small>4^e prim.</small>	<small>5^e prim.</small>	<small>6^e prim.</small>

de l'école:

Encadrement spécifique: si oui, lequel:

p.ex: diabète, allergies, handicap, troubles comportementaux.....

Inscrit au foyer scolaire de la Ville de Luxembourg (pendant la durée de l'Aktioun Bambesch):

si oui, lequel:
nom du foyer

Veillez cocher l'arrêt de bus choisi

	Quartier	Nom de l'arrêt	Adresse de l'arrêt
<input type="checkbox"/>	Beggen	Beggen-Kierch	rue de Beggen 191
<input type="checkbox"/>	Belair	École Charles IV	av. Gaston Diderich 240
<input type="checkbox"/>	Belair	Clinique Sacré-Coeur	av. Gaston Diderich 51
<input type="checkbox"/>	Belair	École Aloyse Kayser	rue Aloyse Kayser (AS)
<input type="checkbox"/>	Bonnevoie	Pierre Hentges	bd de la Fraternité e.f. 1C
<input type="checkbox"/>	Bonnevoie	École Demy Schlechter	rue Demy Schlechter 55 (AS)
<input type="checkbox"/>	Bonnevoie	École rue Gellé	rue J.-B. Gellé 2-4 (AS)
<input type="checkbox"/>	Centre	F.D.Roosevelt quai 1	bd F. D. Roosevelt 45
<input type="checkbox"/>	Cents	École Léon Kauffman	rue Léon Kauffman 51 (AS)
<input type="checkbox"/>	Cents	Paul Albrecht	rue Camille Polfer 40
<input type="checkbox"/>	Cessange	Cessange-Duerf	rue de Cessange 227
<input type="checkbox"/>	Cessange	Artisans	rue de Cessange 89
<input type="checkbox"/>	Clausen	Ste Cunégonde	allée P. de Mansfeld 47
<input type="checkbox"/>	Dommeldange	École rue Mongenast	rue Nicolas Hein (AS)
<input type="checkbox"/>	Eich	Eecher Klinik	rue d'Eich 101-105
<input type="checkbox"/>	Muhlenbach	École Eich	rue de Muhlenbach 151 (AS)
<input type="checkbox"/>	Gare	Michel Rodange	bd de la Pétrusse 7-9
<input type="checkbox"/>	Gare	Commerce	rue de Strasbourg e.f. 42
<input type="checkbox"/>	Gasperich	Bei der Auer	rue de Gasperich 20
<input type="checkbox"/>	Gasperich	Al Gasperich	rue de Gasperich 58

	Quartier	Nom de l'arrêt	Adresse de l'arrêt
<input type="checkbox"/>	Hamm	École Hamm	rue de Hamm (parking) (AS)
<input type="checkbox"/>	Hollerich	Hollerich-Schluetchthaus	rue E. Lavandier
<input type="checkbox"/>	Kirchberg	Paul Noesen Quai 1	rue Paul Noesen 3
<input type="checkbox"/>	Kirchberg/Kiem	École Kiem	rue Anne Beffort (AS)
<input type="checkbox"/>	Limpertsberg	École Henri VII	Lyc. de Garçons quai 7 (AS)
<input type="checkbox"/>	Limpertsberg	Waassertuerm	av. du Bois e.f. 129
<input type="checkbox"/>	Limpertsberg	École Batty Weber	rue Batty Weber e.f. 22 (AS)
<input type="checkbox"/>	Merl	École Adam Roberti	bd Marcel Cahen 62 (AS)
<input type="checkbox"/>	Merl	École rue de Merl	rue de Merl 152 (AS)
<input type="checkbox"/>	Neudorf	École primaire Neudorf	rue de Neudorf 257 (AS)
<input type="checkbox"/>	Pfaffenthal	Théiwesbur	rue Vauban 15-19
<input type="checkbox"/>	Pfaffenthal	Stade G. Diderich	rue Laurent Menager e.f. 107
<input type="checkbox"/>	Pulvermuhl	Pulvermuhl-Hammerdälchen	val de Hamm e.f. 200
<input type="checkbox"/>	Rollingergrund	Bei der Fiels	rue Rollingergrund 108-112
<input type="checkbox"/>	Rollingergrund	Val Fleuri	rue Rollingergrund 204-206
<input type="checkbox"/>	Rollingergrund	Roudebiert	rue Rollingergrund e.f. 349
<input type="checkbox"/>	Verlorenkost	Général Patton	bd Général Patton e.f. 94
<input type="checkbox"/>	Weimershof	Marguerites	rue des Muguets 149
<input type="checkbox"/>	Weimerskirch	Weimerskirch-Duerf	rue du Kirchberg 1a

AS = arrêt scolaire

ne prendra pas le bus

Date:

Signature:

Formulaire de consentement en vue de la prise de photographies et / ou d'enregistrements vidéo de mineurs et de leur utilisation.

Le soussigné(e) est d'accord avec l'enregistrement de type de support: (veuillez cocher si d'accord svp.)

Type de support

- Photographies
- Vidéos

Pour la finalité et l'utilisation:
(veuillez cocher si d'accord svp.)

Finalité et utilisation des photos et vidéos

1. Utilisation sur internet

- Site Internet de la Ville de Luxembourg ;
- Médias sociaux
(p.ex. page Facebook de la Ville de Luxembourg).

2. Autres utilisations

- Utilisation pour des expositions, organisées par la Ville de Luxembourg ;
- Utilisation sur des supports imprimés de communication de la Ville de Luxembourg (brochures distribuées aux parents des enfants participants et éventuellement aux visiteurs de l'exposition) ;
- Utilisation pour des formations/présentations à visée pédagogique de la Ville de Luxembourg.

L'Administration communale de la Ville de Luxembourg s'engage à ne pas effectuer d'autre utilisation des photographies / enregistrements vidéo pris que celles décrites ci-dessus, pour lesquelles elle a reçu le consentement exprès du représentant légal de l'enfant mineur.

En signant le présent formulaire :

- je déclare avoir pris connaissance des informations mentionnées ci-dessus sur la réalisation et l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrements vidéo de mon enfant et je marque dès lors mon consentement y relatif.
- je suis informé(e) que dans ce cadre, mon consentement est donné pour la durée de l'année scolaire concernée.
- je suis informé(e) que si mon enfant mineur participe avec mon consentement, dans le cadre des activités du SERVICE FOYERS SCOLAIRES (département Capel), à des événements (manifestations sportives, spectacles culturels, etc.), mon consentement à la prise de vue (photographies / enregistrements vidéo) ainsi qu'à leur utilisation, conformément aux informations qui précèdent, est présumé.
- je suis informé(e) que lorsque des photos non-ciblées (c'est-à-dire des photographies qui reflètent l'ambiance générale, sans que n'y figurent une ou plusieurs personnes en tant que sujet principal) sont prises, mon consentement à la prise de vue (photographies / enregistrements vidéo) ainsi qu'à leur utilisation, conformément aux informations qui précèdent, est présumé.
- je reconnais être informé(e) du fait que je dispose d'un droit d'accès et d'opposition par rapport à ces photographies / vidéos. Je peux également à tout moment retirer mon consentement donné conformément à la législation applicable à la protection des données personnelles. Cependant, le retrait de mon consentement ne compromet pas la licéité des photographies ou des vidéos prises antérieurement par la Ville de Luxembourg et / ou leur utilisation effectuée auparavant par la Ville de Luxembourg et n'a d'effet que pour l'avenir, en ce que les photographies ou vidéos seront supprimées du site Internet de la Ville de Luxembourg et / ou des médias sociaux.

Si le représentant légal ne signe pas le présent formulaire, il y aura lieu de considérer que le consentement est refusé, de sorte que l'enfant ne sera pas photographié ou filmé.

Pour exercer les prédicts droits ou pour toute question en relation avec les traitements des photographies ou vidéos de mon enfant, je peux contacter le responsable du traitement des données à l'adresse suivante :

Administration communale de la Ville de Luxembourg
Délégué à la protection des données
42, Place Guillaume II
L-1648 Luxembourg
par courriel à l'adresse suivante : dpo@vdl.lu

J'ai également connaissance du fait que je dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (www.cnpd.lu).

Remarque importante : en cas d'autorité parentale conjointe sur l'enfant mineur, par la signature de l'un des parents, l'autre parent est présumé avoir donné également son consentement en vue de la réalisation et / ou l'utilisation de photographies et / ou d'enregistrements vidéo de son enfant, tel qu'explicité dans le présent formulaire.